

.....
Dr vétérinaire N°

■ **Géraud TOURTOULOU**
Dr vétérinaire N° 9308

■ **Sébastien CAURE**
Dr vétérinaire N° 14126

■ **Guillaume NIGER**
Dr vétérinaire N° 17090

■ **Julien MARETTE**
Dr vétérinaire N° 19985

■ **Cyril TRICAUD**
Dr vétérinaire N° 19446

■ **Nicolas LEVILLAIN**
Dr vétérinaire N° 19828

■ **Valérie PICANDET**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 15531

■ **Loïc VALLOIS**
Dr vétérinaire N° 21662

■ **Matthieu COUSTY**
Diplômé ECVS
Dr vétérinaire N° 19788

■ **Florence BOULDOUYRE**
Dr vétérinaire N° 21379

■ **Amélie CATRYSSE**
Dr vétérinaire N° 25214

■ **Johanne VANDERSTOCK**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 25609

■ **Annabelle AIMÉ**
Dr vétérinaire N° 25630

■ **Rozenn DUBRUJEAUD**
Dr vétérinaire N° 15623

■ **Chiara ANNONI**
Dr vétérinaire N° 33436

■ **Christelle PINET**
Dr vétérinaire N° 21762

■ **Morgane OLIVIER**
Dr vétérinaire N° 29105

■ **Marion BOURGET**
Dr vétérinaire N° 30461

■ **Tanguy HERMANGE**
Diplômé ECEIM
Dr vétérinaire N° 25996

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE HOSPITALIER VETERINAIRE EQUIN DE LIVET

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre secrétariat, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse www.chve-livet.com.

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

1) Appellation de l'établissement de soins

Notre établissement de soins est classé « centre hospitalier vétérinaire pour équidés » conformément à l'arrêté du 15 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des Vétérinaires et disponible sur le site www.chve-livet.com

2) Horaires d'ouverture habituels et conditions d'accueil du public

Le Centre est ouvert :

- pendant la saison de monte (du 1er mars au 1er juillet) :
 - * du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h15,
 - * et le samedi de 8h30 à 12h30.

- hors saison de monte :

- * du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h15.

Les urgences sont assurées au Centre et en visite à l'extérieur toute l'année 24h/24.

3) Personnel affecté aux soins des animaux

- Dr Géraud TOURTOULOU, Personne Compétente en Radioprotection
- Dr Sébastien CAURE
- Dr Guillaume NIGER, Chef de centre en insémination artificielle
- Dr Julien MARETTE
- Dr Cyril TRICAUD, dipl. ECVS (European College of Veterinary Surgeons)
- Dr Valérie PICANDET, dipl. ACVIM (American College of Veterinary Internal Medicine) et ECEIM (European College of Equine Internal Medicine), Spécialiste en Médecine Interne
- Dr Nicolas LEVILLAIN
- Dr Loïc VALLOIS
- Dr Matthieu COUSTY, dipl. ECVS (European College of Veterinary Surgeons), Spécialiste en Chirurgie Equine
- Dr Florence BOULDOUYRE
- Dr Johanne VANDERSTOCK
- Dr Amélie CATRYSSE
- Dr Annabelle AIME
- Dr Rozenn DUBRUJEAUD, Chef de centre en insémination artificielle
- Dr Chiara ANNONI
- Dr Morgane OLIVIER
- Dr Christelle PINET

Ce document n'est pas une ordonnance.
En l'absence de données statistiques précises et fiables, officiellement publiées, je ne suis pas en mesure de vous préciser le délai à l'issu duquel le cheval pourra recourir sans risquer d'être détesté positif. Il est néanmoins possible de faire une analyse de dépistage quelques jours avant la compétition.

.....
Dr vétérinaire N°

■ **Géraud TOURTOULOU**
Dr vétérinaire N° 9308

■ **Sébastien CAURE**
Dr vétérinaire N° 14126

■ **Guillaume NIGER**
Dr vétérinaire N° 17090

■ **Julien MARETTE**
Dr vétérinaire N° 19985

■ **Cyril TRICAUD**
Dr vétérinaire N° 19446

■ **Nicolas LEVILLAIN**
Dr vétérinaire N° 19828

■ **Valérie PICANDET**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 15531

■ **Loïc VALLOIS**
Dr vétérinaire N° 21662

■ **Matthieu COUSTY**
Diplômé ECVS
Dr vétérinaire N° 19788

■ **Florence BOULDOUYRE**
Dr vétérinaire N° 21379

■ **Amélie CATRYSSÉ**
Dr vétérinaire N° 25214

■ **Johanne VANDERSTOCK**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 25609

■ **Annabelle AIMÉ**
Dr vétérinaire N° 25630

■ **Rozenn DUBRUJEAUD**
Dr vétérinaire N° 15623

■ **Chiara ANNONI**
Dr vétérinaire N° 33436

■ **Christelle PINET**
Dr vétérinaire N° 21762

■ **Morgane OLIVIER**
Dr vétérinaire N° 29105

■ **Marion BOURGET**
Dr vétérinaire N° 30461

■ **Tanguy HERMANGE**
Diplômé ECEIM
Dr vétérinaire N° 25996

- Dr Tanguy HERMANGE, dipl. ECEIM (European College of Equine Internal Medicine), Spécialiste en Médecine Interne
- Dr Mickaël ROBERT, dipl. ECVS (European College of Veterinary Surgeons), Spécialiste en Chirurgie Equine
- Dr Fleur COUTURIER
- Aurélie MOTLOCH, ASV niveau 5
- Alizée BREHONNET, ASV niveau 5
- Annabelle MOYER, ASV niveau 4
- Sandrine GUIDETTI, ASV niveau 4
- Martine FERRAG, ASV niveau 3
- Katell LANGLAIS, ASV niveau 3
- Cécile HERBERT, ASV niveau 3
- Sandra LANGLAIS, ASV niveau 3
- Sarah THEO STONESTREET, ASV niveau 3
- Thierry YONNET, ASV niveau 3
- Eric VINCENT, ASV niveau 3
- Elodie DUSSAULT, ASV niveau 3
- Dominique MOISSON, ASV niveau 3
- Serge HAUVEL, ASV niveau 3

4) Prestations effectués au sein du Centre

- consultations générales, de médecine interne, médecine sportive, néonatalogie, de chirurgie, de pathologie locomotrice, de gynécologie
- chirurgie générale, orthopédique, arthroscopique, abdominale, respiratoire, de l'appareil génital, urinaire
- consultations spécialisées en médecine interne et en chirurgie
- IRM, scintigraphie osseuse, scanner, radiographie, échographie, endoscopie, arthroscopie, laparoscopie, gastroscopie, coloscopie, hystérocopie
- acupuncture
- ponction d'ovocyte
- anesthésie générale fixe, gazeuse et mixte
- accueil des urgences toute l'année 24h/24

Matériel disponible :

- Radiologie :
 - un générateur fixe KS 100 kW permettant la réalisation de clichés des régions cervicale et thoraco-lombaire en plus des membres.
 - 5 générateurs portables, 3 capteurs plans FUJI, un capteur plan Mano Médical et un système de développement numérique FUJI Capsula.
 - un développement numérique à double lecture Fuji Profect avec console de lecture.
- Les appareils et leur utilisation sont conformes aux normes de l'ASN.
- Échographie :
 - 2 appareils Philips HD 11 et HD 15 et 1 appareil VIVID permettant l'échographie musculo-squelettique, abdominale et l'échocardiographie.
 - 2 appareils portables EXAGO, 1 appareil portable BK MEDICAL et 2 appareils portables ESAOTE permettant l'échographie musculo-squelettique et abdominale.
 - 2 appareils portables ALOKA et 2 appareils portables BONDWAY permettant l'échographie gynécologique et l'examen tendineux.

Ce document n'est pas une ordonnance.
En l'absence de données statistiques précises et fiables, officiellement publiées, je ne suis pas en mesure de vous préciser le délai à l'issu duquel le cheval pourra recourir sans risquer d'être déclassé positif. Il est néanmoins possible de faire une analyse de dépistage quelques jours avant la compétition.

-
Dr vétérinaire N°
- Géraud TOURTOULOU**
Dr vétérinaire N° 9308
- Sébastien CAURE**
Dr vétérinaire N° 14126
- Guillaume NIGER**
Dr vétérinaire N° 17090
- Julien MARETTE**
Dr vétérinaire N° 19985
- Cyril TRICAUD**
Dr vétérinaire N° 19446
- Nicolas LEVILLAIN**
Dr vétérinaire N° 19828
- Valérie PICANDET**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 15531
- Loïc VALLOIS**
Dr vétérinaire N° 21662
- Matthieu COUSTY**
Diplômé ECVS
Dr vétérinaire N° 19788
- Florence BOULDOUYRE**
Dr vétérinaire N° 21379
- Amélie CATRYSSSE**
Dr vétérinaire N° 25214
- Johanne VANDERSTOCK**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 25609
- Annabelle AIMÉ**
Dr vétérinaire N° 25630
- Rozenn DUBRUJEAUD**
Dr vétérinaire N° 15623
- Chiara ANNONI**
Dr vétérinaire N° 33436
- Christelle PINET**
Dr vétérinaire N° 21762
- Morgane OLIVIER**
Dr vétérinaire N° 29105
- Marion BOURGET**
Dr vétérinaire N° 30461
- Tanguy HERMANGE**
Diplômé ECEIM
Dr vétérinaire N° 25996

• IRM :

Une unité d'IRM permet les examens du membre distal chez le cheval et chez le poulain debout et sous anesthésie générale. Une cage de Faraday isole la machine (système Hallmarq 0,27 T).

• Scintigraphie :

Une unité de scintigraphie MIE permet l'examen de l'ensemble du squelette. Le système est spécifique aux chevaux. 4 box dédiés à la scintigraphie sont disponibles. L'installation est conforme aux normes de l'ASN.

• Scanner :

Une unité CANON AQUILION large bore permettant l'examen des têtes des chevaux adultes debout et, d'autre part, de l'encolure, des membres et d'une partie de la région axiale sous anesthésie générale.

• ophtalmoscope,

- 3 ophtalmoscopes

• colonne de vidéo endoscopie,

- 4 vidéo-endoscopes Optomed permettant l'endoscopie respiratoire, digestive, et génito-urinaire des chevaux et des poulains.

- 1 vidéo-endoscope Olympus permettant l'endoscopie respiratoire pour le contrôle des interventions chirurgicales.

- 1 fibroscope Olympus dédié à l'endoscopie respiratoire des nouveaux-nés.

- 1 endoscope embarqué Optomed.

• matériel d'arthroscopie,

- 3 arthroscopes Arthrex

• analyseur à lactates,

- 2 analyseurs disponibles au laboratoire.

• analyseur pour ionogrammes,

- appareil de biochimie sèche FUJI .

• analyseur de paramètres de l'inflammation,

- dosage du fibrinogène disponible sur place.

• analyseur des gaz sanguins,

- disponible au bloc.

• tenues vestimentaires de chirurgie stérilisables ou stériles,

- tenues stériles jetables standard et haute protection pour les chirurgies digestives.

• matériel de chirurgie compatible avec les opérations chirurgicales que l'établissement de soins assure être en mesure d'effectuer auprès de sa clientèle.

- matériel de chirurgie générale, osseuse et articulaire.

- appareil de thermofusion LIGASURE.

- appareil de chirurgie diode laser générale et respiratoire :

- laparoscopie : 1 laparoscope Storz.

- ostéosynthèse : kits AO 2,7, 3,5, 4,5, 5,5 mm LCP 5 mm, vis et plaques.

• ondes de choc

• laser thérapeutique

• procédé IRAP, PRP

• prélèvement en vue culture de cellules souches

Délivrance de médicaments : conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur

5) Surveillance des animaux hospitalisés

Ce document n'est pas une ordonnance.
En l'absence de données statistiques précises et fiables, officiellement publiées, je ne suis pas en mesure de vous préciser le délai à l'issu duquel le cheval pourra recourir sans risquer d'être délisté positif. Il est néanmoins possible de faire une analyse de dépistage quelques jours avant la compétition.

-
Dr vétérinaire N°
- Géraud TOURTOULOU**
Dr vétérinaire N° 9308
- Sébastien CAURE**
Dr vétérinaire N° 14126
- Guillaume NIGER**
Dr vétérinaire N° 17090
- Julien MARETTE**
Dr vétérinaire N° 19985
- Cyril TRICAUD**
Dr vétérinaire N° 19446
- Nicolas LEVILLAIN**
Dr vétérinaire N° 19828
- Valérie PICANDET**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 15531
- Loïc VALLOIS**
Dr vétérinaire N° 21662
- Matthieu COUSTY**
Diplômé ECVS
Dr vétérinaire N° 19788
- Florence BOULDOUYRE**
Dr vétérinaire N° 21379
- Amélie CATRYSSÉ**
Dr vétérinaire N° 25214
- Johanne VANDERSTOCK**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 25609
- Annabelle AIMÉ**
Dr vétérinaire N° 25630
- Rozenn DUBRUJEAUD**
Dr vétérinaire N° 15623
- Chiara ANNONI**
Dr vétérinaire N° 33436
- Christelle PINET**
Dr vétérinaire N° 21762
- Morgane OLIVIER**
Dr vétérinaire N° 29105
- Marion BOURGET**
Dr vétérinaire N° 30461
- Tanguy HERMANGE**
Diplômé ECEIM
Dr vétérinaire N° 25996

Le suivi des animaux hospitalisés est réalisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En raison de la complexité des soins et de la valeur des chevaux hospitalisés, les examens cliniques et les traitements sont réalisés uniquement par des vétérinaires diplômés.

6) Permanence et continuité de soins

Notre système de garde fonctionne 365 jours par an, 24h sur 24. Deux vétérinaires réceptionnent les appels de garde (un pour l'admission des urgences au Centre et un pour les urgences à l'extérieur).

7) Espèces traitées

Les espèces habituellement traitées dans notre établissement sont uniquement les équidés. Les soins prodigués au CHVE de Livet sont réalisés en accord avec les dernières données de la science pour traiter des chevaux élevés, entretenus et entraînés pour une utilisation de courses, sports, loisirs et élevage, et en aucun cas pour des chevaux destinés à la consommation humaine. Nous attirons l'attention des propriétaires des chevaux soignés au CHVE de Livet que certains traitements nécessaires pour soigner les pathologies rencontrées par leurs chevaux les rendent impropres à la consommation humaine, parfois à vie. Tous les soins prodigués au CHVE de LIVET sont consignés par écrits et archivés, et dans la mesure du possible, les délais pour la consommation humaine sont indiqués sur ces documents (rapports, factures, ordonnances). Il est de la responsabilité du propriétaire des chevaux qui souhaitent finalement les destiner à la consommation humaine de vérifier si l'ensemble des traitements que le cheval a reçu pendant son existence le rend propre à la consommation humaine. Le CHVE de Livet se dégage de toutes responsabilités si les propriétaires des chevaux enfreignent les règles liées à la consommation humaine de leurs chevaux.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées notamment les ruminants et les petits animaux de compagnie. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à : SCP MELIVET, 10, place Pasteur, 14140 LIVAROT

8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital du patient par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre contrat de soins).

Le comportement dangereux d'un équidé nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention.

9) Contrat de soins, conditions particulières

Ce document n'est pas une ordonnance.
En l'absence de données statistiques précises et fiables, officiellement publiées, je ne suis pas en mesure de vous préciser le délai à l'issue duquel le cheval pourra recourir sans risquer d'être délesté positif. Il est néanmoins possible de faire une analyse de dépistage quelques jours avant la compétition.

.....
Dr vétérinaire N°

■ **Géraud TOURTOULOU**
Dr vétérinaire N° 9308

■ **Sébastien CAURE**
Dr vétérinaire N° 14126

■ **Guillaume NIGER**
Dr vétérinaire N° 17090

■ **Julien MARETTE**
Dr vétérinaire N° 19985

■ **Cyril TRICAUD**
Dr vétérinaire N° 19446

■ **Nicolas LEVILLAIN**
Dr vétérinaire N° 19828

■ **Valérie PICANDET**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 15531

■ **Loïc VALLOIS**
Dr vétérinaire N° 21662

■ **Matthieu COUSTY**
Diplômé ECVS
Dr vétérinaire N° 19788

■ **Florence BOULDOUYRE**
Dr vétérinaire N° 21379

■ **Amélie CATRYSSSE**
Dr vétérinaire N° 25214

■ **Johanne VANDERSTOCK**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 25609

■ **Annabelle AIMÉ**
Dr vétérinaire N° 25630

■ **Rozenn DUBRUJEAUD**
Dr vétérinaire N° 15623

■ **Chiara ANNONI**
Dr vétérinaire N° 33436

■ **Christelle PINET**
Dr vétérinaire N° 21762

■ **Morgane OLIVIER**
Dr vétérinaire N° 29105

■ **Marion BOURGET**
Dr vétérinaire N° 30461

■ **Tanguy HERMANGE**
Diplômé ECEIM
Dr vétérinaire N° 25996

Toute intervention médicale ou chirurgicale reliée à une hospitalisation qui fera l'objet de conditions particulières ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

10) Décès de l'animal

En cas de décès de l'animal, le corps est transmis pour équarrissage à la société ATEMAX. Une autopsie peut être réalisé sur place ou à l'ANSES Dozulé. Nous pouvons aussi assurer par l'intermédiaire de la société HORSIA l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'autopsie ou d'incinération devra être écrite et signée par le client dans un délai de 24 h suivant le décès de l'animal.

Les frais d'équarrissage, d'autopsie et d'incinération sont à la charge du client.

11) Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux

Aucun petit animal de compagnie n'est accepté dans le Centre.

12) Admission des animaux errants

Aucun animal errant n'est accepté dans le Centre.

13) Conditions tarifaires

L'ensemble des tarifs est disponible sur demande au secrétariat.

Le montant à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14) Modalités de règlement

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée ;

Les médicaments entamés ou non ne peuvent être repris.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 % d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le centre se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15) Litiges

.....
Dr vétérinaire N°

■ **Géraud TOURTOULOU**
Dr vétérinaire N° 9308

■ **Sébastien CAURE**
Dr vétérinaire N° 14126

■ **Guillaume NIGER**
Dr vétérinaire N° 17090

■ **Julien MARETTE**
Dr vétérinaire N° 19985

■ **Cyril TRICAUD**
Dr vétérinaire N° 19446

■ **Nicolas LEVILLAIN**
Dr vétérinaire N° 19828

■ **Valérie PICANDET**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 15531

■ **Loïc VALLOIS**
Dr vétérinaire N° 21662

■ **Matthieu COUSTY**
Diplômé ECVS
Dr vétérinaire N° 19788

■ **Florence BOULDOUYRE**
Dr vétérinaire N° 21379

■ **Amélie CATRYSSÉ**
Dr vétérinaire N° 25214

■ **Johanne VANDERSTOCK**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 25609

■ **Annabelle AIMÉ**
Dr vétérinaire N° 25630

■ **Rozenn DUBRUJEAUD**
Dr vétérinaire N° 15623

■ **Chiara ANNONI**
Dr vétérinaire N° 33436

■ **Christelle PINET**
Dr vétérinaire N° 21762

■ **Morgane OLIVIER**
Dr vétérinaire N° 29105

■ **Marion BOURGET**
Dr vétérinaire N° 30461

■ **Tanguy HERMANGE**
Diplômé ECEIM
Dr vétérinaire N° 25996

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au CRO, 33 rue Fred Scamaroni, 14000 CAEN.

16) RCP

La responsabilité du Centre Hospitalier Vétérinaire Equin de Livet, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées, est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus, d'un million deux cents mille Euros (1 200 000 €), capital constituant le maximum de la garantie prévue au contrat Responsabilité Civile Professionnelle de la clinique. Pour tout animal de valeur supérieure, il revient au propriétaire ou à son représentant dument mandaté de prévenir la clinique et de prendre toutes dispositions à l'égard de son ou ses assureurs.

AVIVA POULNOT, HAGOPIAN & DARBIER

Portes De Grand Angles Avenue De La 2e Db Porte F
30133 LES ANGLES

17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès du Centre.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

18) Télémedecine

Dans le cadre du décret n° 2020-526 du 5 mai 2020 relatif à l'expérimentation de la télémedecine par les vétérinaires, des actes de télémedecine vétérinaire peuvent être effectués par nos soins, à titre expérimental, jusqu'au 7 novembre 2021. Les vétérinaires ayant déclaré une activité en télémedecine sont :

- Dr Valérie PICANDET pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Matthieu COUSTY pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Cyril TRICAUD pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Mickael ROBERT pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Johanne VANDERSTOCK pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Tanguy HERMANGE pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Morgane OLIVIER pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Loïc VALLOIS pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Sébastien CAURE pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Chiara ANNONI pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.
- Dr Rozenn LEMOAN DUBRUJEAUD pour les actes de téléconsultation, télésurveillance, téléexpertise.

La mise en œuvre est conditionnée au fait qu'à tout moment les outils utilisés de part et d'autre disposent d'une qualité de son et d'image adaptée aux types d'actes de télémedecine pratiqués et que la liaison ne dégrade pas cette qualité. Dans le cas contraire, l'acte de télémedecine ne sera pas initié, voire sera interrompu. La téléconsultation et la télésurveillance vétérinaires ne peuvent être effectuées que:

CENTRE HOSPITALIER VÉTÉRINAIRE EQUIN DE LIVET

N° ordre 502812
1497 route de Castillon
Saint-Michel de Livet
14140 LIVAROT PAYS D'AUGE
SIRET : 489 765 67 7000 13

Tél : 02 31 63 01 05
Fax : 02 31 63 68 75
www.chve-livet.com

-
Dr vétérinaire N°
- Géraud TOURTOULOU**
Dr vétérinaire N° 9308
- Sébastien CAURE**
Dr vétérinaire N° 14126
- Guillaume NIGER**
Dr vétérinaire N° 17090
- Julien MARETTE**
Dr vétérinaire N° 19985
- Cyril TRICAUD**
Dr vétérinaire N° 19446
- Nicolas LEVILLAIN**
Dr vétérinaire N° 19828
- Valérie PICANDET**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 15531
- Loïc VALLOIS**
Dr vétérinaire N° 21662
- Matthieu COUSTY**
Diplômé ECVS
Dr vétérinaire N° 19788
- Florence BOULDOUYRE**
Dr vétérinaire N° 21379
- Amélie CATRYSSSE**
Dr vétérinaire N° 25214
- Johanne VANDERSTOCK**
Diplômée ACVIM / ECEIM
Dr vétérinaire N° 25609
- Annabelle AIMÉ**
Dr vétérinaire N° 25630
- Rozenn DUBRUJEAUD**
Dr vétérinaire N° 15623
- Chiara ANNONI**
Dr vétérinaire N° 33436
- Christelle PINET**
Dr vétérinaire N° 21762
- Morgane OLIVIER**
Dr vétérinaire N° 29105
- Marion BOURGET**
Dr vétérinaire N° 30461
- Tanguy HERMANGE**
Diplômé ECEIM
Dr vétérinaire N° 25996

- soit dans le cadre du suivi sanitaire permanent défini au 3° de l'article R. 5141- 112-1 du Code de la santé publique, dès lors qu'une visite physique du troupeau a été réalisée depuis moins de six mois.

- soit pour un seul animal, dès lors que celui-ci a fait l'objet, au cours des douze derniers mois, d'une consultation réalisée par le même vétérinaire ou par un vétérinaire exerçant au sein du même domicile professionnel d'exercice.

Les médicaments contenant des substances antibiotiques d'importance critique mentionnées à l'article L. 5144-1-1 du Code de la santé publique ne peuvent être prescrits lors d'un acte de télé-médecine.

Ce document n'est pas une ordonnance.

En l'absence de données statistiques précises et fiables, officiellement publiées, je ne suis pas en mesure de vous préciser le délai à l'issu duquel le cheval pourra recourir sans risquer d'être délisté positif. Il est néanmoins possible de faire une analyse de dépistage quelques jours avant la compétition.